

Décision

Générale

colonial

Décision n° 3-76-1903 mouvement

n° 3-76-1903

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

31 décembre 1902

Numéro JO

n° 76 du 01/02/1903

Date du numéro

1 février 1903

TEXTE INTÉGRAL

les canotiers indigènes Roblé Mahiard, Omar Ali et Ali Mohamed sont licenciés à la date du 1er janvier 1903. Ils sont remplacés par les nommés Bouni Farah, Ghaleb Barré et Cheick Hassen.